

DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 29 mars 2024 en vertu de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme BLOT Séverine, Mr BLANLUET Christophe, Mr REVENU Bruno, Mr DUMAS Yannick et Mme BOUAOUIT Geneviève

Absents excusés : Mr TRITKI El Mostafa (pouvoir Mr REVENU), Mr GARNIER Sébastien, Mme ROBIN Eloïse (pouvoir Mme BLOT), Mr PANNETRAT Jacky, Mr GAGNAUD Christophe et Mme CHABANNES Marie José (pouvoir Mme BOUAOUIT)

Absents : Mr THOMAS Jean-Charles, Mr ROGUE Vincent et Mr GAGNEPAIN Emmanuel

* * * * *

Constatant que le quorum n'est pas atteint, le Maire lève la séance.

Il convoquera une nouvelle réunion du Conseil le mercredi 24 juillet à 18h00.

Les délibérations prises lors de cette seconde séance seront valables quel que soit le nombre de conseillers présents (art. L 2121-17-CGCT).